

## **ANNEXE 1bis**

Note explicative de la programmation budgétaire pour le contrat de gestion de niveau 1 (2015-2020)



**Annexe 1 bis** : Note explicative de la programmation budgétaire pour le contrat de gestion de niveau 1 (2015-2020)

Subventions de fonctionnement à la SLRB liées aux observatoires du logement pour la SLRB

*Allocation de base : 25.005.15.01.4140*

- ✓ Objet de l'allocation
  - Mise en œuvre et entretien de l'observatoire des loyers
  - Le développement de l'observatoire du marché acquisitif du logement
  - Le développement d'études ponctuelles et complémentaires à la demande de la Région
- ✓ Type de dépenses
  - Frais de consultance par sélection par procédure négociée. Collaboration avec les centres universitaires ;
- ✓ Arrêté
  - AGRBC du 13 novembre 2014.

Dotation de fonctionnement à la SLRB

*Allocation de base : 25.005.15.02.4140*

- ✓ Objet de l'allocation
  - Permettre à la SLRB de conserver des subsides au niveau de son exploitation pour présenter des comptes permettant de crédibiliser son activité de financement du secteur du logement.
- ✓ Type de dépenses
  - Frais de personnel
- ✓ Arrêté
  - AGRBC du 9 octobre 2014.

Subvention de fonctionnement à la SLRB pour la mise à disposition de personnel dans les SISP

*Allocation de base : 25.005.15.03.4140*

- ✓ Objet de l'allocation

- Le service de médiation de dettes se trouve dans les locaux de l'asbl SASLS. Pour bénéficier d'un suivi, les locataires de l'ensemble des SISP doivent dès lors se rendre au siège de l'ASBL.
- ✓ Type de dépenses
- Frais de personnel et de fonctionnement de l'asbl.
- ✓ Arrêté
- AGRBC du 13 novembre 2014.

Dotation de fonctionnement à la SLRB pour le fonctionnement des conseils consultatifs des locataires

*Allocation de base : 25.005.15.04.4140*

✓ Objet de l'allocation

Les conseils consultatifs des locataires ont été réaménagés sur plusieurs points. La durée de leur mandat passe de trois à quatre ans. Ils disposent désormais d'une voix délibérative dans les conseils d'administration des sociétés immobilières de service public. Ils ont la possibilité de former une fédération regroupant les différents conseils consultatifs de locataires.

✓ Type de dépenses

- Remboursement de frais de fonctionnement des « association de fait ». Ces dépenses s'inscrivent dans le cadre de leur mandat.

✓ Arrêté

- AGRBC du 27 novembre 2014.

Subvention de fonctionnement à la SLRB dans le cadre de la cohésion sociale

*Allocation de base : 25.005.15.05.4140*

✓ Objet de l'allocation

- Un PCS a pour caractéristique d'associer une ASBL, qui coordonne l'action sociale de type communautaire, et une/des SISP, et parfois la commune.
- Pour assurer la coordination et l'encadrement du dispositif PCS, la SLRB a mis en place plusieurs instances. Il s'agit du Comité de Pilotage Régional, des séances plénières, des Comités de Suivi Local.

✓ Type de dépenses

- Frais de fonctionnement de l'asbl, frais de coordination, frais de personnel et frais d'activités.
- ✓ Arrêté
- AGRBC du 13 novembre 2014.

Subvention de fonctionnement à la SLRB pour l'intervention de solidarité dans les déficits de sociétés de logement agréées

*Allocation de base : 25.005.15.06.4140*

✓ Objet de l'allocation

En 1999, le Gouvernement a décidé de couvrir le déficit social (la différence entre le loyer économique, loyer de base, intégrant les coûts de terrains de construction et de rénovation) et le loyer réellement perçu à concurrence de 75%. Cette mesure est indispensable pour permettre la mise en œuvre d'une politique de loyer proportionnelle aux revenus des locataires sans obérer la viabilité financière des sociétés immobilières de service public.

✓ Type de dépenses

- Remboursement de l'annuité ;
- Entretien et réparation dans le parc locatif ;
- Accompagnement social ;

✓ Arrêté

- AGRBC du 27 novembre 2014.

Dotation de fonctionnement à la SLRB pour les dépenses en lien avec la mise en œuvre du Plan pour l'avenir du logement à Bruxelles

*Allocation de base : 25.005.15.07.4140*

✓ Objet de l'allocation

- Cette dotation a permis à la SLRB d'embaucher plusieurs collaborateurs supplémentaires (architectes, contrôleur de chantier, assistants, ...) afin d'augmenter le rythme de la construction de logements, et ainsi répondre partiellement à la crise du logement à Bruxelles.

✓ Type de dépenses

- Frais de personnel

✓ Arrêté

- AGRBC du 9 octobre 2014.

Transfert de revenus aux SISP par la SLRB en guise de remboursement aux sociétés hébergeant des services d'aides aux actes de la vie journalière des surcoûts de charges locatives liées à la présence des personnes handicapées

*Allocation de base : 25.005.15.08.4140*

✓ Objet de l'allocation

- Des SISP hébergent en leur sein des personnes handicapées qui ont un besoin d'infrastructure engendrant des surcoûts en terme de charges qui leur sont imputées, soit sont reportées sur l'ensemble des locataires

✓ Type de dépenses

- Il s'agit de l'entretien des motorisations des portes automatiques, de contrats d'intervention beaucoup plus rapides pour les ascenseurs et de l'entretien des consommations de systèmes domotiques de communications avec le service AVJ.

✓ Arrêté

- AGRBC du 9 octobre 2014.

Subventions de fonctionnement liées au Pôle d'Expertise et d'Appui aux SISP

*Allocation de base : 25.005.15.09.4140*

✓ Objet de l'allocation

Allocation avec deux objectifs suivants :

- ETP : Subsidés nécessités par la volonté de dynamiser la connaissance et l'expertise des dossiers techniques pour une accélération des programmes quadriennaux de rénovation et de construction dans les SISP.
- Fusions : Le solde a été partagé entre les 24 SISP dans le cadre des fusions et des transferts de patrimoine.

✓ Type de dépenses

- ETP : Frais de personnel
- Fusion : Parmi les frais éligibles, on trouve notamment des dépenses liées aux frais de notaires, d'experts, de traductions, de réceptions, de rémunération des prestations des membres du personnel (y compris celles des Directeurs-Gérants), etc.

✓ Arrêté

- AGRBC du 27 novembre 2014.

Subvention de fonctionnement à la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB) pour les dépenses en lien avec la mise en œuvre de l'Alliance "Habitat"

*Allocation de base : 25.005.15.10.4140*

✓ Objet de l'allocation

- Cette dotation a permis à la SLRB d'embaucher plusieurs collaborateurs supplémentaires (architectes, contrôleur de chantier, assistants, ...) afin d'augmenter le rythme de la construction de logements, et ainsi répondre partiellement à la crise du logement à Bruxelles.

✓ Type de dépenses

- Frais de personnel

✓ Arrêté

- AGRBC du 4 décembre 2014.

Transfert de revenus aux SISF par la SLRB en guise de remboursements aux sociétés de construction agréées par la SLRB des remises de loyer qu'elles sont tenues d'accorder à leurs locataires, chefs de famille

*Allocation de base : 25.005.15.11.4140*

✓ Objet de l'allocation

- Ces réductions accordées par les SISF à leurs locataires et remboursées aux sociétés par la Région résultent d'une obligation légale sur la base de l'article 18 de l'arrêté du 26 septembre 1996, modifié par l'arrêté du 13 mars 1997.

✓ Type de dépenses

- Remboursement intégral suite à l'octroi de la réduction pour enfants à charges et handicapés.

✓ Arrêté

- AGRBC du 27 novembre 2014.

Subvention d'investissement à la SLRB pour la construction de logements sociaux et moyens contenus dans la déclaration gouvernementale

*Allocation de base : 25.005.20.01.5111*

✓ Objet de l'allocation

- Le Plan Régional du Logement est une des réponses à la crise du logement en Région de Bruxelles-Capitale due principalement à la faiblesse des revenus d'une grande partie de ses habitants, à l'augmentation importante des coûts liés au logement et au nombre croissant de demandes en logements sociaux (environ 32.000 attentes en logements sociaux en 2005 - année de lancement de ce projet).

✓ Type de dépenses

- Coût de construction, achat de terrains, achat/rénovation de bâtiments et divers équipements.

✓ Arrêté

- AGRBC du 24 février 2005, 24 novembre 2006 et 13 décembre 2009.

Subvention d'investissement à la SLRB pour l'acquisition, la construction, la rénovation et la réhabilitation de logements sociaux et de leurs abords

*Allocation de base : 25.005.20.02.5111*

✓ Objet de l'allocation

- Un montant de 904 millions (dont 398 millions de subsides) a été réservé pour les programmes d'investissement 2002-2005, 2006-2009, 2010-2013 et 2014-2017 en vue de la rénovation du patrimoine de logements sociaux.

✓ Type de dépenses (détail de la consommation des subsides)

<b>SOLDES SUR CREDITS BUDGETAIRES AU 31 DECEMBRE 2014</b>				
(en millions d'euros)				
<b>ANNEE</b>	<b>PROGRAMME D'ENGAGEMENTS</b>	<b>VERSEMENTS REGION</b>	<b>PAIEMENTS CHANTIERS</b>	<b>SOLDE DIPONIBLE</b>
<b><u>Financement régional</u></b>				
2002-2005 avances	148,73	148,73	114,82	33,91
2002-2005 subsides	49,58	44,25	46,62	-2,37
2006-2009 avances	100,00	100,00	42,07	57,93
2006-2009 subsides	100,00	86,67	58,70	27,97
2010-2013 avances	105,00	62,53	8,51	54,02



2010-2013 subsides	101,00	24,44	18,80	5,64
2014-2017 avances	153,00	20,00	0,04	19,96
2014-2014 subsides	147,00	0,00	0,55	-0,55
<b>TOTAUX</b>	<b>904,31</b>	<b>486,62</b>	<b>290,11</b>	<b>196,51</b>

✓ Arrêté

- AGRBC du 10 octobre 2002 (2002-2005), 8 mai 2014 (2006-2009, 2010-2013 et 2014-2017).

Subvention d'investissement à la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB) pour la construction de logements sociaux et moyens prévus dans le cadre de l'Alliance "Habitat"

*Allocation de base : 25.005.16.04.6141*

✓ Objet de l'allocation

Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé, en date du 26 Septembre, un nouveau cadre financier pluriannuel amplifiant la réponse publique en matière de logement sous l'appellation « Alliance Habitat ». Une reconduction des mécanismes du Plan Régional du Logement dans une perspective de continuation des politiques de production de logements publics, soit 4.000 logements.

✓ Type de dépenses

- Coût de construction, achat de terrains, achat/rénovation de bâtiments et divers équipements.

✓ Arrêté

- AGRBC du 4 décembre 2014.

Participation au capital de la SLRB et de certaines SISP

*Allocation de base : 25.005.17.02.8514*

✓ Objet de l'allocation

- Il avait été demandé par la SLRB de constituer deux allocations de base différentes, ce qui équivaldrait à trouver 2.000.000,00 EUR supplémentaires en

vue d'alimenter les provisions pour les sols pollués. Cependant, il est peu probable que cela se réalise, ce qui a pour conséquence que seul le montant de 784.000,00 EUR sera inscrit au budget pour la « participation au capital de la SLRB et de certaines SISP ».

✓ Type de dépenses

- Fonds de cautionnement entre la SLRB et l'IBGE.

✓ Arrêté

- AGRBC du 24 avril 2014.

Octrois de crédits à la SLRB pour la construction, la rénovation et la réhabilitation des logements sociaux

Allocation de base : 25.005.21.01.8121

✓ Objet de l'allocation

- Un montant de 904 millions (dont 506 millions d'avances remboursables) a été réservé pour les programmes d'investissement 2002-2005, 2006-2009, 2010-2013 et 2014-2017 en vue de la rénovation du patrimoine de logements sociaux.

✓ Type de dépenses (détail de la consommation des avances)

<b>SOLDES SUR CREDITS BUDGETAIRES AU 31 DECEMBRE 2014</b> (en millions d'euros)				
ANNEE	PROGRAMME D'ENGAGEMENTS	VERSEMENTS REGION	PAIEMENTS CHANTIERS	SOLDE DIPONIBLE
<b><u>Financement régional</u></b>				
2002-2005 avances	148,73	148,73	114,82	33,91
2002-2005 subsides	49,58	44,25	46,62	-2,37
2006-2009 avances	100,00	100,00	42,07	57,93
2006-2009 subsides	100,00	86,67	58,70	27,97
2010-2013 avances	105,00	62,53	8,51	54,02
2010-2013 subsides	101,00	24,44	18,80	5,64
2014-2017 avances	153,00	20,00	0,04	19,96
2014-2014 subsides	147,00	0,00	0,55	-0,55
<b>TOTAUX</b>	<b>904,31</b>	<b>486,62</b>	<b>290,11</b>	<b>196,51</b>

✓ Arrêté

- AGRBC du 10 octobre 2002 (2002-2005), 8 mai 2014 (2006-2009, 2010-2013 et 2014-2017).

Dotation à la S.L.R.B. pour la construction, la rénovation et la réhabilitation des logements sociaux

*Allocation de base : 25.005.21.99.8111*

✓ Objet de l'allocation

- L'objectif de cette allocation est de clôturer les en-cours des années qui précèdent les programmes d'investissements quadriennaux (1999-2000-2001).

✓ Type de dépenses

- Rénovation du patrimoine des SISP.

✓ Arrêté

- Programmes d'investissement (1999-2000-2001).

Subvention d'investissement à la SLRB en vue de couvrir les surcoûts de la construction du projet pilote "La Marolle"

*Allocation de base : 25.008.16.01.6111*

✓ Objet de l'allocation

Conformément à l'arrête royal du 30 juillet 1981 octroyant une allocation spéciale dans le cadre de l'opération de rénovation " La Marolle", un crédit de 35.000 euros est sollicitée chaque année. Pour gouverne, l'article 3 de l'arrêté précité prévoyait la liquidation de 64 annuités, chacune de 35.000,00 EUR.

✓ Type de dépenses

- Financement par versement au Foyer Bruxellois.

✓ Arrêté

- AGRBC du 30 juillet 1981.

